



PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE L'EPINE MARIE MADELEINE

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

OCTOBRE 2017

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ANNEXE : VOLET PAYSAGER

Communes de

Agnicourt-et-Séchelles,

Montigny-le-Franc,

Tavaux-et-Pontséricourt (02)

Société Parc Eolien Nordex 72 S.A.S.

23 rue d'Anjou

75008 PARIS

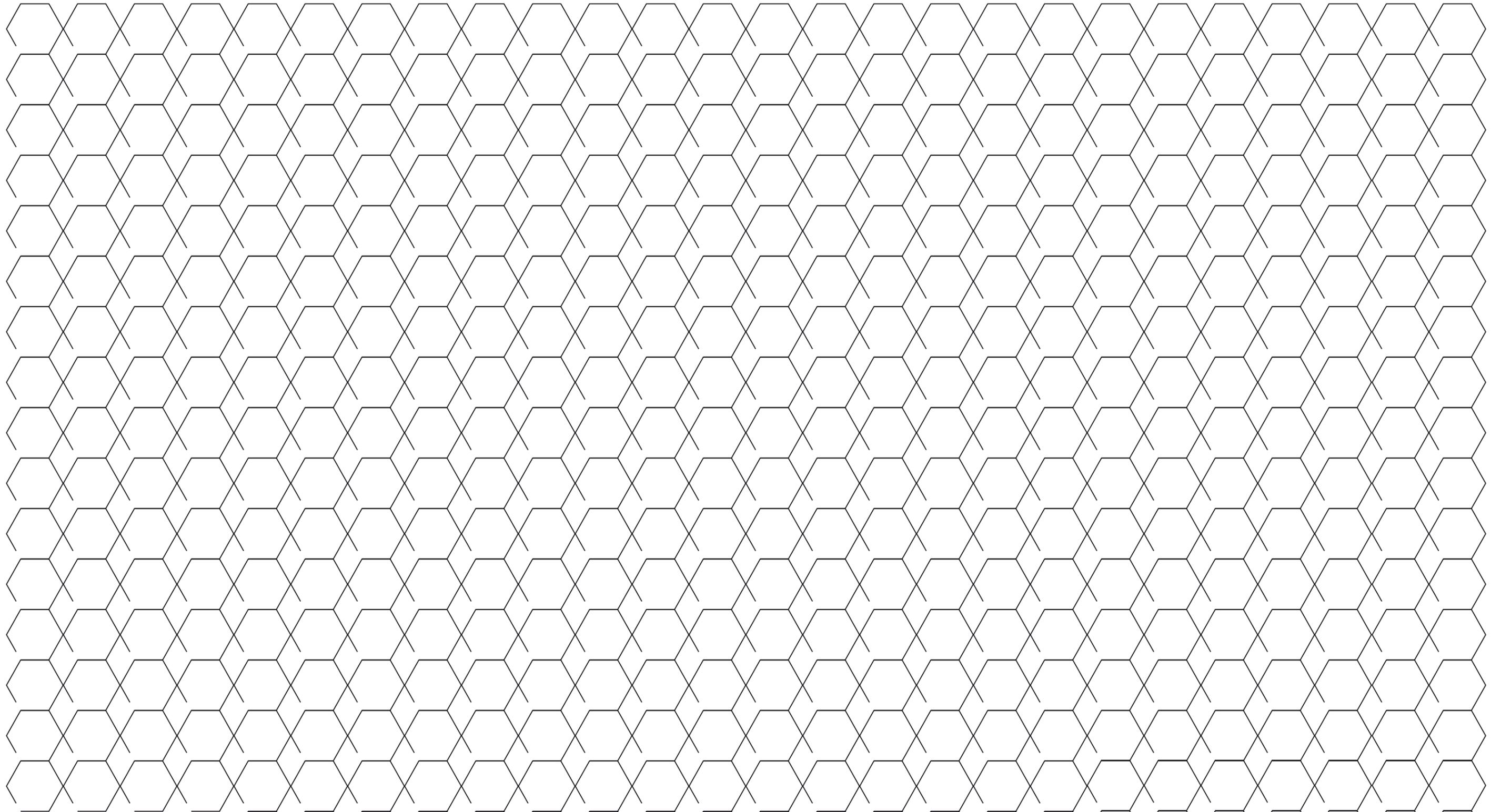




VOLET PAYSAGER
DE L'ÉTUDE D'IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT

**Projet éolien d'extension du
Parc de l'Épine Marie-Madeleine**

Département de l'Aisne



Ce rapport a été réalisé par :

Bruno Garnerone — Paysagiste
brunogar@champlibre.coop

CHAMP LIBRE
68 av. du Général
Michel Bizot
75012 paris
01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
www.champlibre.coop

Sommaire

Première partie – État initial

01 Enjeux du développement éolien 9

Orientations de l'État 9
Contexte éolien 9

02 Description du territoire d'inscription 11

Basse-Thiérache 11
Plateau Marlois Porcien 11
Vallée de la Serre 13
Le tourisme 17

03 Analyse des perceptions 19

Généralités sur la perception d'une éolienne 19
Aire de vision 19

04 Description de l'aire d'étude locale 23

Spécificités du paysage local 23
Les villages 23
Le réseau viaire 25
Le site de projet 25

05 Contexte patrimonial 27

Monuments historiques 27

06 Synthèse des enjeux 33

Deuxième partie – Évaluation des impacts

01 Choix du projet 37

02 Analyse des perceptions 45

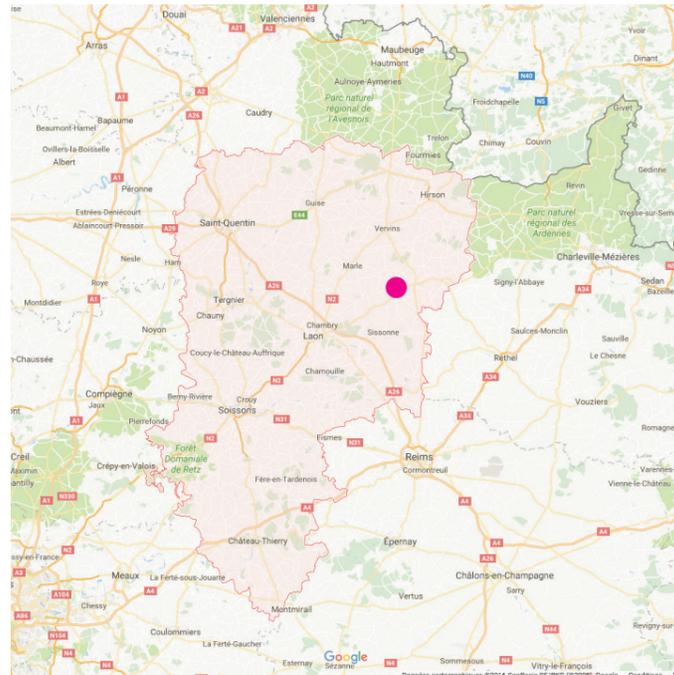
03 Analyse cartographique 49

04 Synthèse de l'analyse des impacts 59

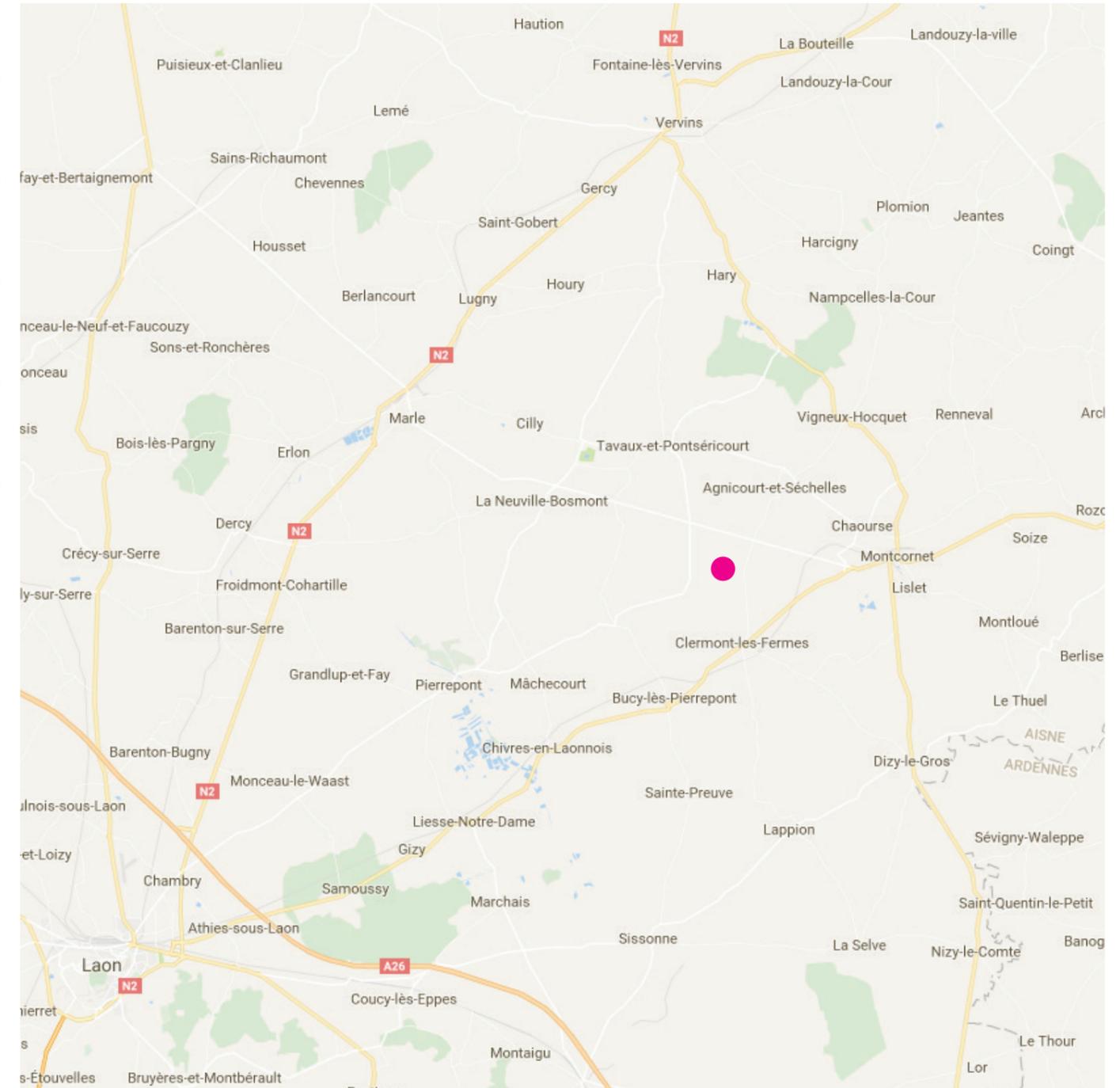
05 Mesures ERC 61



France
Source : MapsForFree



Département de l'Aisne
Source : Googlemap



Situation

Le projet se trouve dans le triangle formé par Laon, Vervins et Montcornet, non loin du département des Ardennes
Source : Googlemap

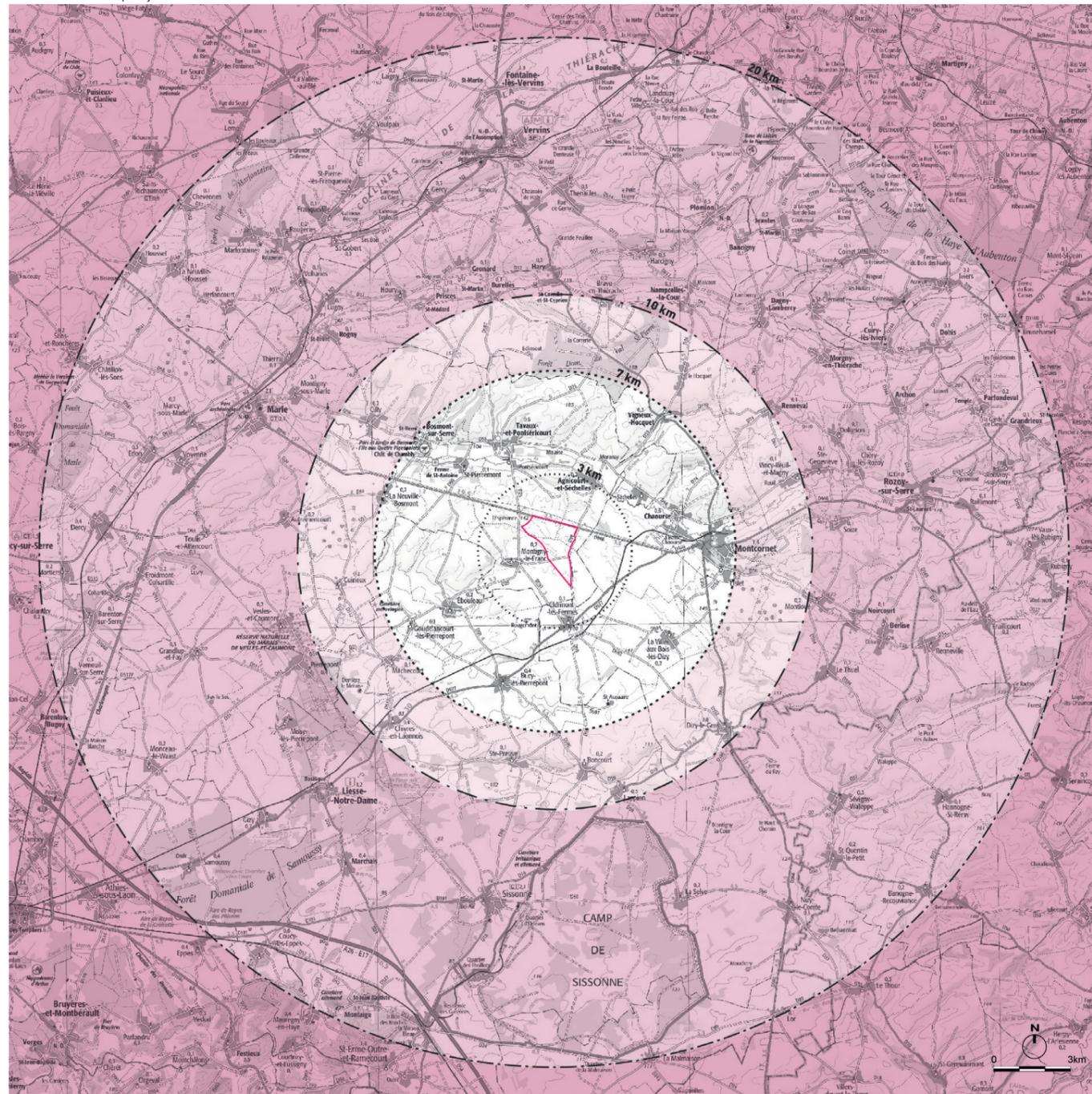
00 Introduction

Aires d'études

Source : IGN100

- Aire d'étude rapprochée (3km)
- Aire d'étude intermédiaire (7km)
- Aire d'étude intermédiaire (10km)
- Aire d'étude éloignée (20km)

— Site de projet



00.1 Localisation

Région: Hauts-de-France

Département: *Aisne (02)*

Communes concernées par le projet : *Montigny-le-Franc, Tavaux-et-Pontséricourt, Agnicourt-et-Séchelles*

Intercommunalités : *Communauté de communes du Pays de la Serre*

00.2

Objet du document

Le présent document est le volet paysager de la demande d'autorisation unique pour le projet d'extension du parc éolien de l'Épine Marie-Madeleine, déposé par la société Parc Éolien Nordex 72, filiale du groupe Nordex France, dédiée à l'exploitation du parc.

Ce document a pour but de préciser les spécificités des paysages aux environs du site d'implantation et de détailler les conditions d'insertion du parc éolien dans ce contexte paysager.

Pour cela, il se base sur une analyse exhaustive du terrain et s'appuie sur les résultats des études paysagères et patrimoniales de différents documents réalisés sur le secteur, à savoir :

Éolien

- Schéma paysager éolien de l'Aisne (2009).
- Schéma Régional Air-Climat-Energie de Picardie (2012)

Paysage

- Inventaire des paysages de l'Aisne (2004, CAUE 02).

Patrimoine

- Base Mérimée du Ministère de la Culture
- Inventaire des sites classés et sites inscrits de l'Aisne (DREAL Picardie, 2013).

00.3

Aires d'étude

Conformément aux préconisations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (2010), la présente analyse s'appuie sur quatre aires d'études adaptées aux différentes catégories d'enjeux. Le contour des aires d'études est indicatif, il est ajusté en fonction de l'étendue des perceptions constatées sur le terrain. L'analyse de l'état initial permet de les préciser au cas par cas.

L'aire d'étude très éloignée (20 km)

C'est la «zone d'impact potentiel du projet». Elle permet l'étude de l'environnement large (entités paysagères, topographie, contexte éolien, etc.).

L'aire d'étude éloignée (10 km)

Elle doit permettre la compréhension du site et l'étude des structures paysagères : fréquentation, compositions paysagères, perceptions visuelles, etc. Elle est l'aire d'étude des covisibilités avec les espaces protégés.

L'aire d'étude intermédiaire (7 km)

C'est la zone où la présomption d'impact est la plus élevée. Elle doit permettre l'étude des structures paysagères et l'identification des enjeux paysagers. C'est l'aire d'étude des covisibilités avec les espaces protégés.

L'aire d'étude locale (3 km)

C'est la zone d'impact visuel maximum. Elle permet «l'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proche».

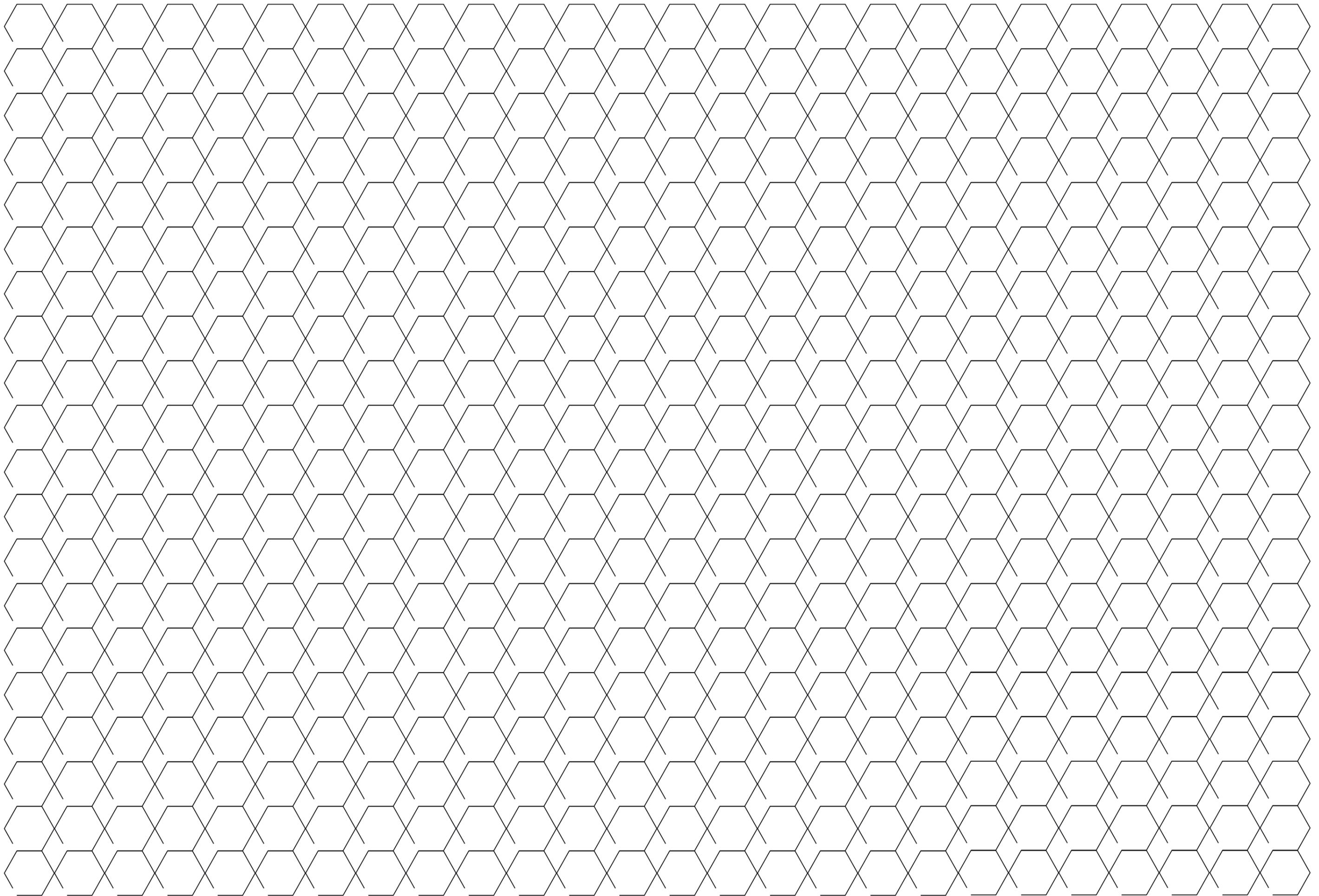
L'aire d'étude immédiate

C'est la zone d'impact des travaux de construction du parc (éoliennes, aménagements connexes).

Remarques

Les photos qui illustrent ce dossier sont numérotées dans le coin inférieur de l'image. Ce numéro renvoie à la carte de localisation des prises de vue annexée au présent rapport.

Les photos non numérotées sont issues de recherches internet, elles illustrent la représentation sociale du territoire par les habitants, les visiteurs ou les artistes.



—

↘

↗

—

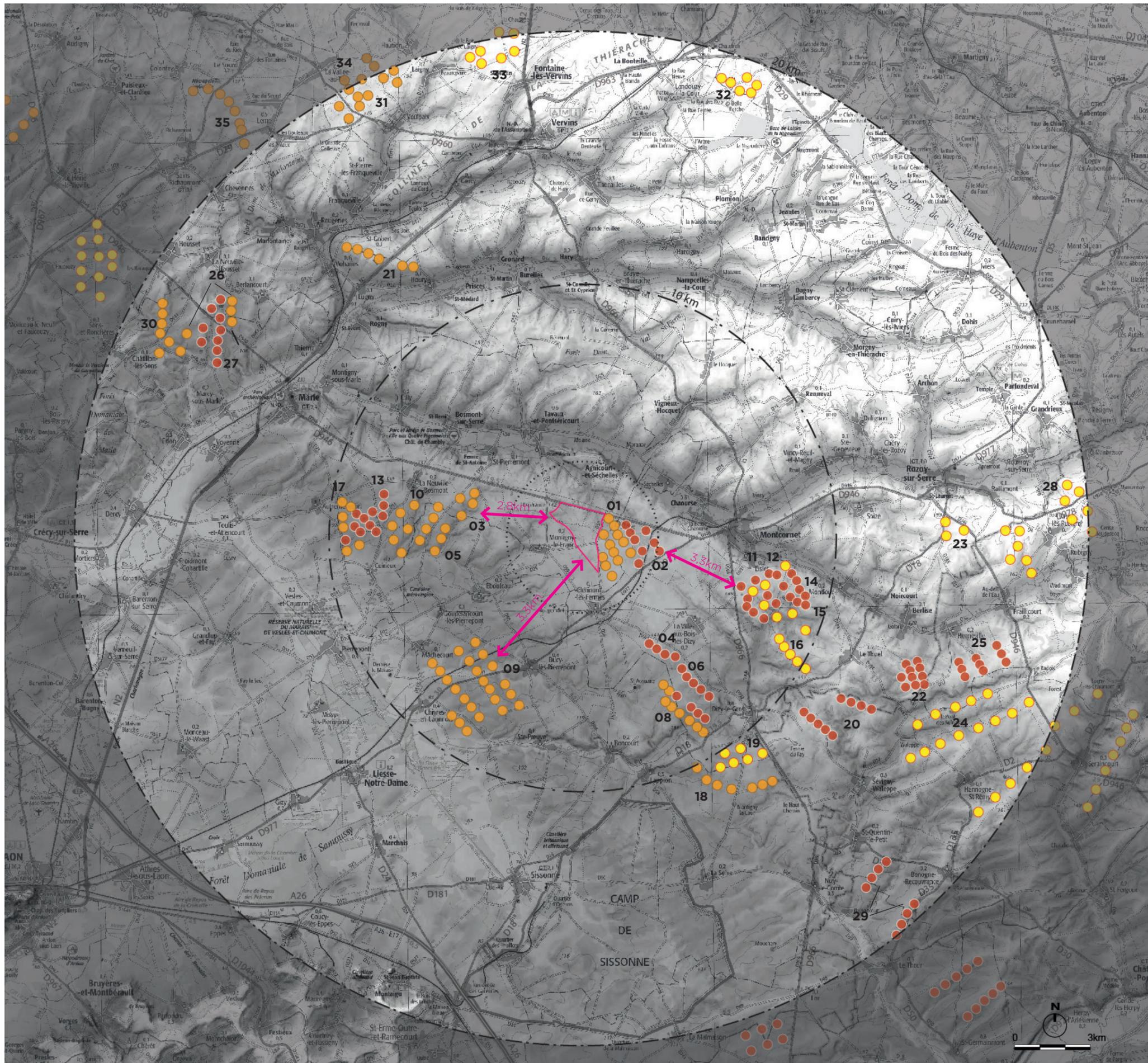
↘

↗

—

PREMIÈRE PARTIE

État initial



N°	Nom	Statut	Nb. Eoliennes	Distance (en km)
1	Parc éolien d'Epine Marie-Madeleine	A	12	0,45
2	Parc éolien de Chaourse	E	8	1,1
3	Parc éolien Les Grands Bois	A	4	3,7
4	Parc éolien de la Ville aux Bois	E	4	4,5
5	Parc éolien de Goudelancourt	A	7	5
6	Parc éolien du Carreaux Monceau 1	E	8	5,9
7	Parc éolien de Lislet 2	E	6	6
8	Parc éolien du Carreaux Monceau 2	A	8	6
9	Parc éolien de la Champagne Picarde	A	23	6
10	Parc éolien du Met le Blanc	A	6	6,3
11	Parc éolien des Blanches Fosses	I	5	6,5
12	Parc éolien de Lislet 1	E	6	7
13	Parc éolien d'Autremencourt	E	11	7,2
14	Parc éolien de Montloué	E	4	8
15	Parc éolien du Bois Lislet	E	2	8
16	Parc éolien de Montloué	I	7	8,1
17	Parc éolien d'Autremencourt-Cuirieux	A	6	8,3
18	Parc éolien de Montigny	A	7	9,5
19	Parc éolien de Dizy-le-Gros	I	6	9,5
20	Parc éolien Energie du Porcien	E	9	10,5
21	Parc éolien du Vilpion	A	6	11,3
22	Parc éolien Terre de Beaumont	E	10	13,1
23	Parc éolien de La Hotte	I	12	13,7
24	Parc éolien HSR	I	28	14,5
25	Parc éolien de Renneville	E	9	15
26	Parc éolien de Champcourt	A	6	15,1
27	Parc des 4 Bornes	E	8	15,1
28	Parc éolien de la Thiérache	I	6	16,3
29	Parc éolien de la Motelle	E	8	16,9
30	Parc éolien du Mazurier	A	5	17,2
31	Parc éolien Haution 2	A	6	17,5
32	Parc de Landouzy	I	6	17,7
33	Parc éolien de La Montjoie	I	7	17,9
34	Parc éolien du Plateau de Haution	A	7	18
35	Parc de l'Arc en Thiérache	A	8	19,4

- A- Parc autorisé
- E- Parc en exploitation
- I- Parc en instruction

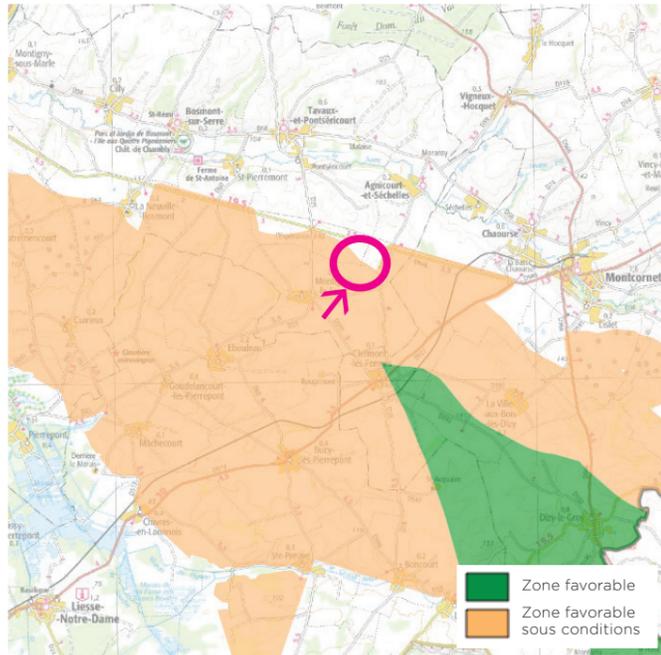
- Aires d'étude
- Aire d'étude rapprochée (3km)
 - Aire d'étude intermédiaire (7km)
 - - - - - Aire d'étude intermédiaire (10km)
 - Aire d'étude éloignée (20km)

Site de projet

- Contexte éolien
- Eolienne en exploitation
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en instruction
 - ↔ Interdistance entre les parcs

- Trame viaire
- == Autoroutes
 - == Nationales
 - == Départementales
 - Voiries
 - Voies ferrées

Contexte éolien
 Novembre 2016
 Source : Champ Libre, IGN, DREAL



Zone favorable au développement éolien
Source : SRCAE DREAL Picardie

01 Les enjeux du développement éolien sur le territoire

01.1 Orientations de l'État

01.1.1 Schéma régional éolien

Dès 2003, la Région Picardie, en collaboration avec l'Ademe, a publié un recueil de données qui fait l'état des lieux de l'éolien en Picardie et vise à quantifier son potentiel de développement (l'éolien en Picardie, Ademe, Conseil Régional de Picardie). Territoire particulièrement favorable à la production énergétique par l'éolien, il n'en est pas moins un territoire de grande qualité patrimoniale et paysagère à préserver. Ainsi, cette première approche pour la recherche de sites d'implantation a été complétée par des études détaillées que l'on retrouve dans les schémas paysagers départementaux de la Somme (2008), de l'Aisne (2009) et de l'Oise (2010).

En décembre 2010, à la suite des lois Grenelle, la région Picardie s'est munie d'un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) «qui définit en particulier, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de chaque région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire.» (SRCAE Picardie, 2012).

01.1.2 Contraintes

Les contraintes identifiées par le SRCAE ont conduit à prescrire aux abords du site de projet :

- Un périmètre de vigilance au regard de la relative proximité de la ville patrimoniale de Laon ainsi qu'à la proximité de la vallée de la Serre qui concentre un grand nombre d'églises fortifiées de la Thiérache. Ce qui invite le porteur de projet à faire une analyse détaillée de l'impact visuel du projet sur ce patrimoine.
- Une zone d'exclusion qui concerne le paysage emblématique de la vallée de la Serre qui invite à respecter l'harmonie de ces paysages particulièrement évocateurs de l'entité de paysage à laquelle ils appartiennent.
- Une marge de protection pour le paysage de petites échelles de la vallée de la Serre qui incite à respecter un recul suffisant pour préserver ce paysage de tout effet de domination.

01.1.3 Zone favorable

Le secteur de projet se trouve sur le plateau laonnois, un large secteur identifié comme «favorable sous conditions» au développement éolien par le SRCAE. Cette réserve est justifiée par la présence de la vallée de la Serre et la relative proximité de la ville patrimoniale de Laon.

01.1.4 Recommandations

D'après le schéma régional éolien de la Picardie, des «respirations paysagères» doivent être respectées entre les parcs éoliens d'un même pôle de densification.

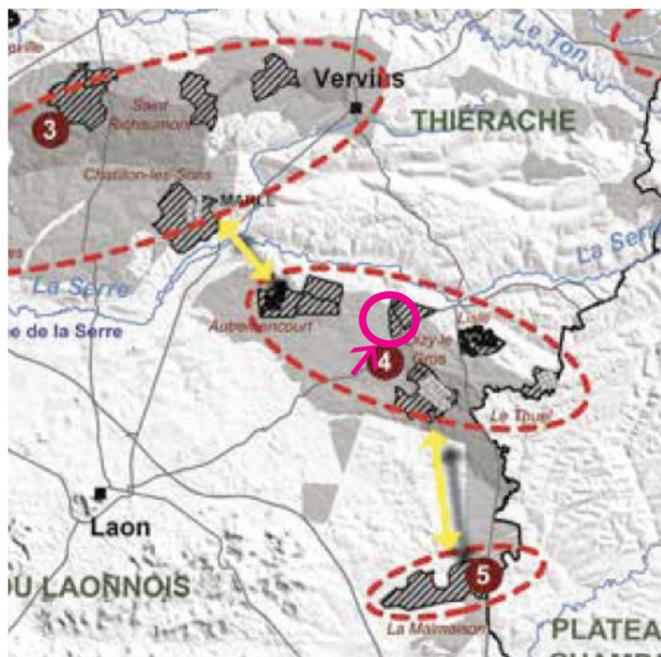
Ces distances internes sont de 2 à 5km, l'objectif étant d'éviter les effets d'encercllement des zones habitées ou des effets de saturation.

01.2 Contexte éolien

L'axe de développement éolien privilégié suit un axe est-ouest, parallèle à la vallée de la Serre. On rencontre trois pôles denses de parcs éoliens qui suivent cet axe, longeant la RD 946. Le parc éolien de l'Épine Marie-Madeleine ainsi que le parc de Chaourse Aisne 3 constituent un pôle éolien dense avec 8 machines déjà installées et 12 éoliennes dont l'installation est prévue pour 2018. Sur les hauteurs, au sud-est de Montcornet, 18 éoliennes sont en exploitation dominant la ville. À l'ouest du projet, les parcs d'Autremencourt-Cuirieux, du Bois Lillet, d'Autremencourt, du Met le Blanc, de Goudelancourt et le parc des grands Bois constituent un pôle de 34 éoliennes (dont 11 en exploitation) dominant le plateau ainsi que le village de Cuirieux. Ces pôles de densification ont l'avantage de laisser entre eux des ouvertures sur le paysage. Au sud, les parcs se répartissent de manière sporadique sur le territoire, formant un maillage plus homogène et éparé. Le nombre d'éoliennes par parcs est aussi plus faible. Cette répartition lâche ne permet pas de dégager des ouvertures visuelles. En Basse-Thiérache, au nord de la vallée de la Serre, aucun parc n'est présent, la topographie et le caractère patrimonial ne permettant pas d'implantation de qualité.

Dans un rayon très éloigné de 20km autour du secteur de projet, on dénombre 93 éoliennes en services et 111 accordées au total réparties de la façon suivante :

- 11 parcs en exploitation ou accordés totalisant 92 machines, dans un rayon de 0 à 7 km.
- 5 parcs en exploitation ou accordés totalisant 30 machines dans un rayon de 7 à 10 km.
- 11 parcs en exploitation ou accordés totalisant 82 machines de 10 à 20 km.
- 8 projets en instruction totalisant 77 machines.



Carte des pôles de densification éoliens
Source : SRE Picardie 2012

Synthèse

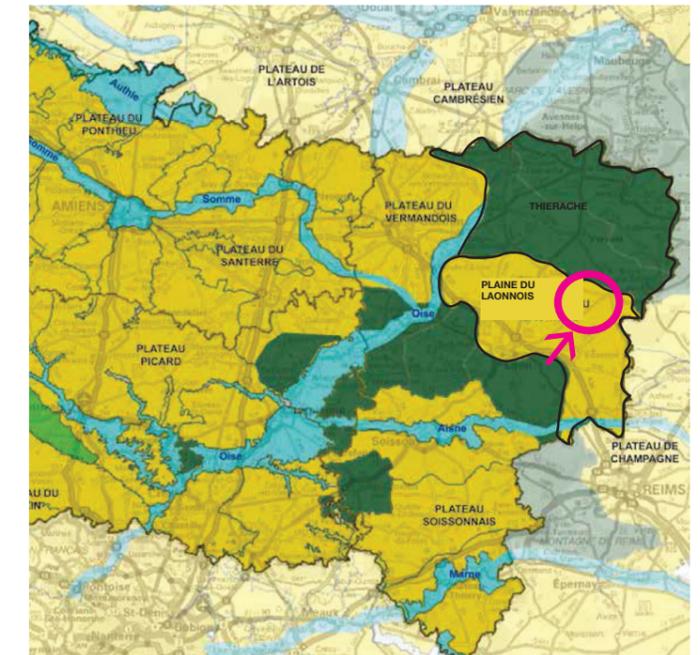
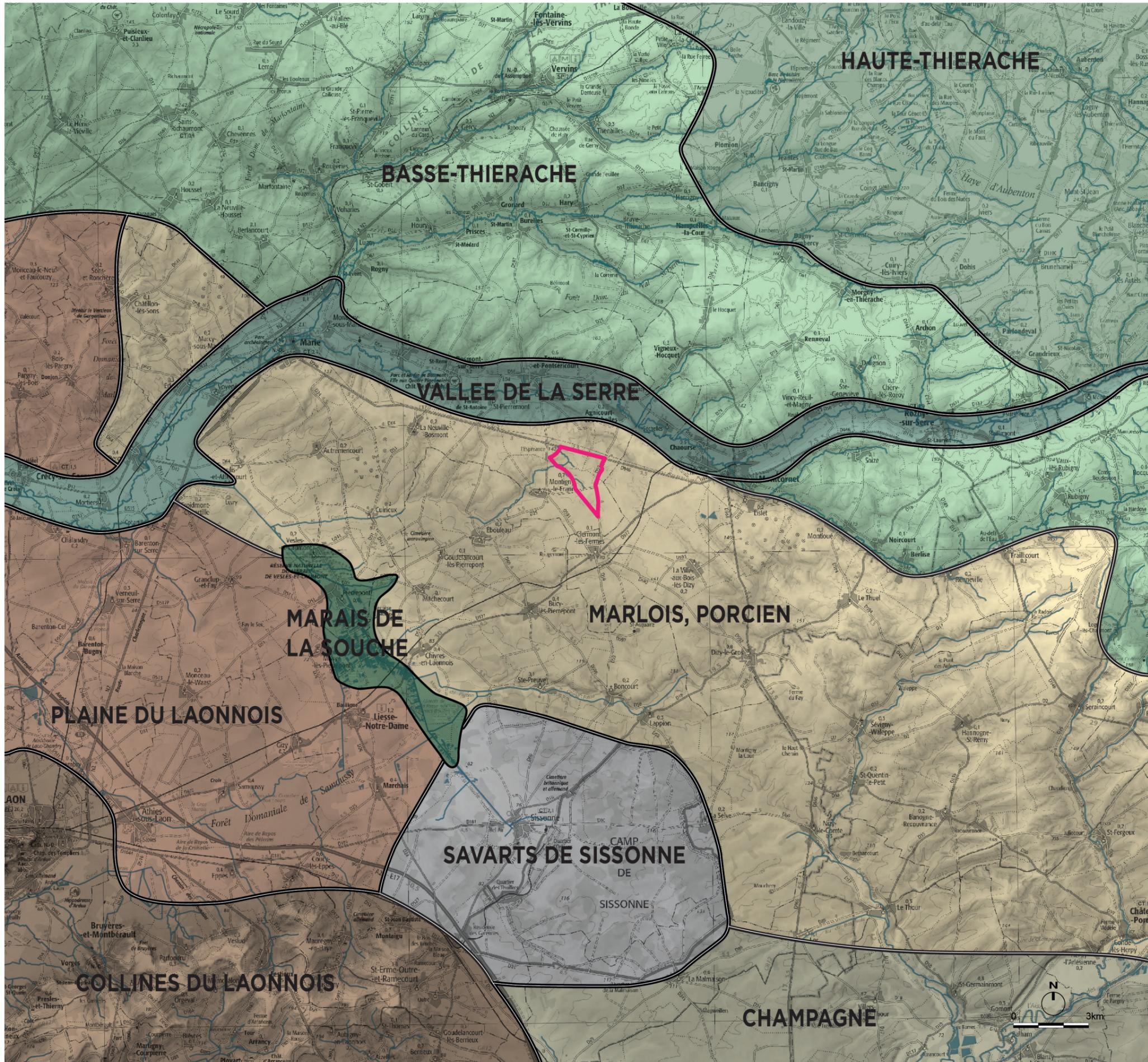
Un projet de parc éolien situé en zone favorable «sous conditions» d'une analyse de l'impact visuel sur le patrimoine de la ville de Laon.

Un projet situé à proximité du paysage emblématique de la vallée de la Serre ce qui justifie une attention particulière au respect de l'harmonie de ce paysage.

Un contexte éolien en voie de densification ce qui implique un enjeu d'impacts cumulés.

La zone de projet respecte les interdistances recommandées par le SRE, mais il est tout de même nécessaire d'être vigilant.

Un enjeu de préservation du cadre de vie des hameaux isolés et des villages situés à proximité immédiate des projets.



Unités géographiques
Source : DREAL

- ▬ Site de projet
- Limite des unités
- Limite de sous-unités

Carte des entités paysa-
gères
Novembre 2016
Source : Champ Libre

02

Description du territoire d'inscription

Le site d'inscription du projet se situe à l'articulation de deux grandes entités paysagères, la plaine du Laonnois et la Thiérache. La plaine du Laonnois est un espace de champs ouverts dégagant de larges perspectives. La Thiérache a un relief qui prend davantage d'ampleur, disséqué par des vallées. Elle est plus propice à l'élevage et sa partie nord est caractérisée par le bocage. Leur frontière commune est marquée par la vallée de la Serre qui creuse une grande saignée dans la plaine. Une analyse attentive permet de dégager des différences topographiques et d'ambiances qui justifient de redécouper ces grands ensembles identifiés. Pour cette étude, on retient les unités paysagères suivantes :

— **La Basse-Thiérache**, englobant toute la moitié sud de la Thiérache.

— **Le plateau du Marlois Porcien**, appartenant à la plaine des grandes cultures du Laonnois.

— **La vallée de la Serre**, à la frontière du Marlois, au sud, et de la Basse-Thiérache, au nord.

02.1

La Basse-Thiérache

C'est la région la plus agricole de cette partie du département. Elle forme une transition entre la plaine du Laonnois et la Thiérache bocagère.

02.1.1

Relief/Hydrologie

Le relief se décline sous forme de collines de faible amplitude altitudinale découpées par des vallées modérément encaissées, néanmoins bien marquées. Le paysage de la Basse-Thiérache se déroule entre 150m au sud et 200m ngf au nord.

Le réseau hydrographique a sculpté cette région, glissant sur les sols imperméables des plateaux et creusant des vallées aux sols limoneux et humides. L'imperméabilité des sols des parties élevées crée des mares naturelles ou parfois aménagées en abreuvoirs. Le réseau hydrographique pérenne se trouve dans les vallées orientées nord-est/sud-ouest, dans la continuité du massif ardennais. Ces vallées donnent une direction à ce paysage de collines parfois confus.

Les cours de la Serre, de la Brune et du Vilpion définissent un linéaire non négligeable, occupé par la végétation de cours d'eau et par les lits eux-mêmes.

02.1.2

Végétation

Cette région présente des caractéristiques propres aux unités paysagères qui la jouxtent. On retrouve des vestiges de la trame bocagère, identitaire de la Thiérache, dans les creux du relief et à proximité des zones urbanisées, symbolisés par des restes de haies ou des bosquets épars. Sur les plateaux, on voit se dessiner un paysage d'openfield propre à la grande plaine agricole et à la politique de grandes cultures.

Les bosquets dans ce paysage agricole sont témoins de ce passé bocager. Ils accompagnent les reliefs et les cours d'eau.

Le relief est une entrave au développement des grandes cultures et permet à la Basse-Thiérache de conserver un aspect bocager à proximité des villages.

02.1.3

Occupation des sols

Les villages éparpillés se répartissent de manière homogène sur le territoire. Ils sont généralement implantés sur le flanc d'un relief. Leur limite bâtie est rarement étendue et elle est cernée par des pâtures ou des vergers, qui inscrivent les villages dans le paysage.

La forme et la taille des parcelles montrent le côté contradictoire de l'utilisation du sol. Deux modes de parcellaires se côtoient. En périphérie des villages et des vallées, le parcellaire est constitué de petites parcelles concentriques, formées par des vergers et pâtures, épousant le relief. Sur les plateaux, les grandes parcelles de cultures se sont installées. Le relief plus horizontal permet ce changement d'échelle, mais pas sans friction au bord des reliefs.

Montcornet est le bourg d'importance située à proximité de l'aire de projet. Il s'inscrit dans la vallée de la Serre à la confluence avec le Hurtaut. Il est également au croisement du réseau viaire principal.

02.1.4

Infrastructure

Le réseau viaire, constitué des nationales jusqu'aux chemins communaux, dessine une trame dense. Les principaux axes sont:

- la N2 entre Marle et Vervins;
- la D966 entre Vervins et Montcornet

Le reste du réseau se compose de petites routes départementales et communales. Elles ondulent sur le relief de la Thiérache reliant tous ces petits villages éparpillés.

Le réseau viaire a pris le relais sur les haies bocagères qui auparavant structuraient le paysage.

02.2

Le plateau du Marlois Porcien

Grand plateau agricole s'étendant à l'est de la ville de Laon, limité au nord par la vallée de la Serre, au sud par les Savarts de Sissonnes. Il est l'unité paysagère où se situe l'aire de projet.

02.2.1

Relief

Commençant à subir l'influence de la Thiérache, le Marlois dispose d'une topographie moins plane que le reste de la plaine du Laonnois. Les panoramas y sont de fait plus larges et plus animés.

Le réseau hydrographique pérenne est très peu développé, à l'exception du **Marais de la Souche** qui crée une frange humide et boisée traversant le paysage du plateau de sud-est en nord-ouest.

D'altitude moyenne de 110m, le plateau s'élève vers le nord-est jusqu'à 140m à la limite de l'aire de projet.

Le trait morphologique dominant de ce paysage de plateau est la vallée sèche. C'est-à-dire un système de micro-ondulations qui secouent l'horizontalité du plateau. Le paysage est caractérisé par une succession de vagues peu prononcées, mais de fréquence relativement importante. La toponymie témoigne de l'importance des vallées sèches dans l'organisation sociale et spatiale du territoire : Fond des Ânes, Fond de Rougemont, vallée des Coulevres.

Le plateau est marqué par cette microtopographie complexe organisant les perceptions sur le territoire.

02.2.2

Végétation

Le plateau du Marlois est un grand plateau agricole. Paysage d'openfield, les parcelles de cultures sont de grandes tailles traduisant une activité agricole intense.

La végétation est peu présente. Quelques bosquets subsistent dans les creux et sur les lignes de force du paysage. De beaux arbres isolés se dressent parfois au-dessus des

cultures.

Ainsi, les habitations sont directement au contact des vastes étendues cultivées.

Le marais de la Souche (affluent de la Serre) apporte une exception au plateau. Situé dans une dépression, il offre un lieu humide et propice à la ripisylve. Les arbres masquent les étangs parsemés dans cet espace. Le marais est inscrit dans les boisements déchiquetés au sud du plateau, appartenant à la forêt domaniale de Samoussy et des Savarts de Sissonne, paysage emblématique du département.

Dans ce tableau épuré, les alignements d'arbres le long de la RD946 marquent le paysage et représentent un point de repère.

Seuls les changements de cultures, au gré des saisons, font varier ce paysage.

02.2.3

Occupation des sols

Les villages sont éparpillés et jouent avec le relief. Certains sont situés dans des creux comme Boncourt et La Neuville-Bosmont, d'autres, en sommet de relief, par exemple, Ebouleau. Les villages du Marlois sont de petites tailles et rarement espacés les uns des autres par plus de 5km. Leur implantation est homogène sur le plateau. Ils présentent un caractère rural préservé.

La terre étant synonyme de richesse, les habitations dans les villages sont accolées dessinant des fronts bâtis continus, ce qui explique la morphologie ramassée des villages, comme à Montigny-le-Franc.

Il s'agit, avec la Basse-Thiérache voisine, de l'espace le moins densément peuplé de l'Aisne.

02.2.4

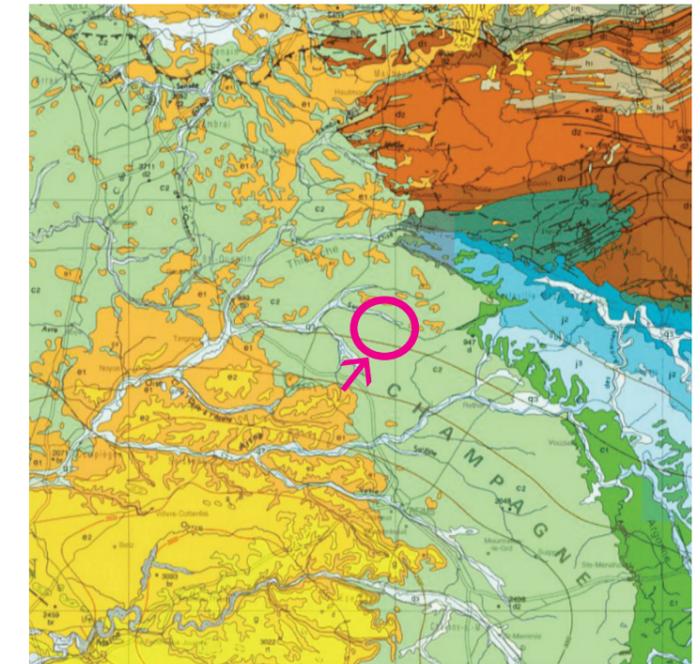
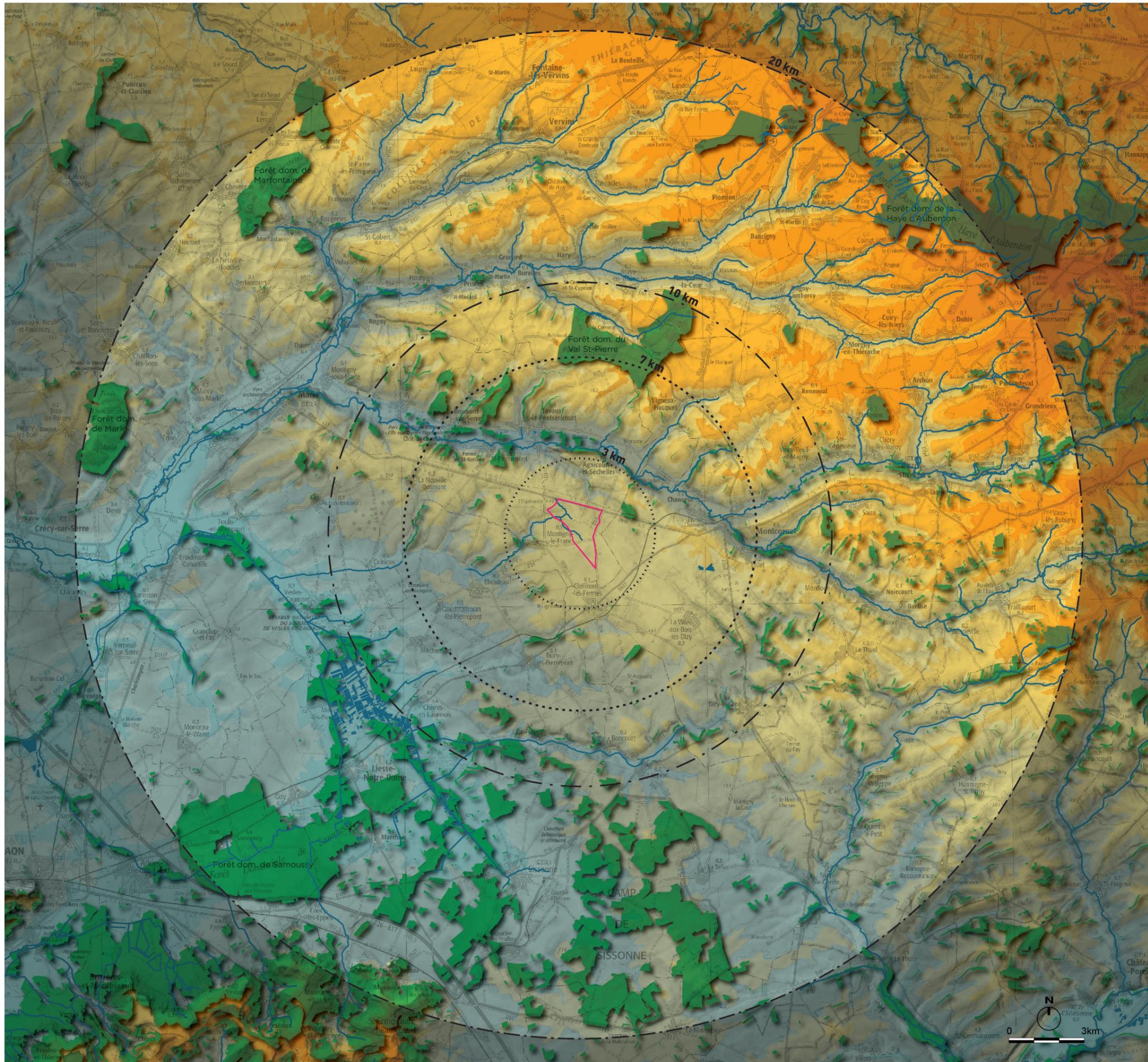
Infrastructure

Montigny-le-Franc s'inscrit dans un triangle formé par le réseau viaire principal entre les villes de Laon, Montcornet et Marle. Les principaux axes sont:

- la D946 entre Montcornet et Marle;
- la N2 entre Marle et Laon;
- la D977 entre Laon et Montcornet

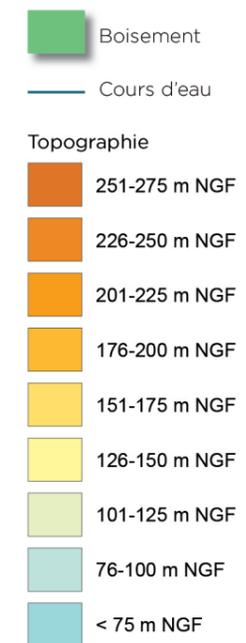
La D946 se caractérise par son côté rectiligne longeant le bord du plateau. Elle fait frontière entre les unités paysagères.

Montigny-le-Franc est desservi par la D25, une parallèle à la D977.



Carte géologique
Le site de projet s'inscrit sur un sol datant du crétacé supérieur commun à toute la grande plaine agricole

Source : BRGM



Carte d'occupation des sols
Le relief s'élève du sud-ouest au nord-est, passant de la plaine aux collines. Les boisements se concentrent sur les reliefs laissant la plaine dénuée d'arbres.
Novembre 2016
Source : Champ Libre, IGN



02 Description du territoire d'inscription

Le plateau se caractérise par un dense chevelu de voies secondaires et de chemins ruraux reliant les villages entre eux qui offrent une grande diversité de découverte du paysage.

02.3

La vallée de la Serre

Vallée au cours d'eau pérenne, elle marque la frontière entre la plaine du Laonnois et la Thiérache. Elle est recensée comme paysage particulier par l'atlas des paysages de l'Aisne.

02.3.1 Relief

La vallée de la Serre fend le territoire sur près de soixante-dix kilomètres entre Rozoy-sur-Serre et La Fère, où elle se jette dans l'Oise. La Serre, en amont de Marle, coule discrètement, dans une vallée ouverte d'environ 1,5km de large pour 50m de dénivelé. Puis la vallée s'évase à l'aval de Marle.

C'est une entité remarquable, car elle marque profondément le paysage.

Elle dessine une véritable cassure au bord du plateau Marlois, tandis que le coteau opposé est en pente douce vers la Thiérache. Cette cassure induit un effet de surplomb de la part du plateau sur la vallée.

La vallée suit la logique hydrographique de cette partie du territoire en s'écoulant d'est en ouest.

Exutoire de nombreuses vallées, elle est alimentée régulièrement et présente des zones marécageuses entre Chaourse et Agnicourt.

02.3.2 Végétation

Le cours d'eau est rappelé par son abondante ripisylve qui le rend invisible. Des peupleraies viennent compléter cet écran de verdure et masquent souvent les coteaux de la vallée. Auparavant paysage pastoral, la vallée de la Serre voit son activité glisser vers la culture de céréales et la populiculture dense.

On y trouve par exception des brides de bocage rappelant la proximité de la Thiérache et ce passé pastoral.

02.3.3

Occupation des sols

Les villages se répartissent régulièrement dans la vallée. Ils sont installés de préférence sur la rive droite où les pentes sont plus douces, à l'exception de Agnicourt. Ils sont organisés autour d'une église, le plus souvent fortifiée, et du cimetière qui la jouxte.

02.3.4

Infrastructure

En fond de vallée, la D58 relie les villages installés le long de la Serre. La liaison entre les deux coteaux s'effectue à l'aide d'un réseau routier secondaire. Il forme une trame orthogonale régulière qui coupe régulièrement la vallée. La D25 en est l'exemple, reliant Tavaux-et-Pontséricourt à Montigny-le-Franc.

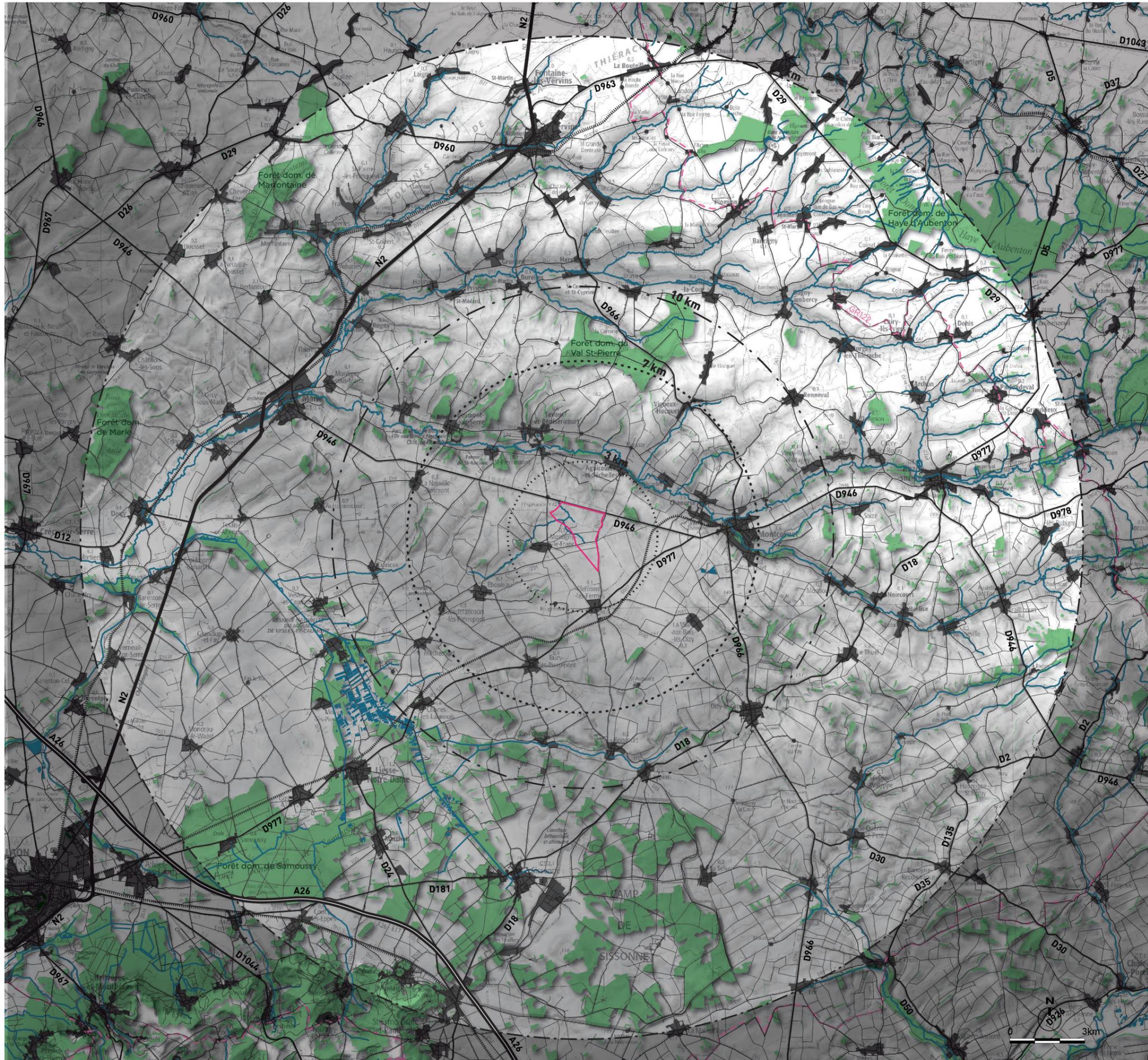


Des reliefs différents, des perceptions différentes

En haut le plateau Marlois, paysage de grandes cultures, en bas la Basse-Thiérache et son relief ondulé.

Source : Panoramio.com





- Boisement
 - Cours d'eau
 - Urbanisation
- Trame viaire**
- Autoroutes
 - Nationales
 - Départementales
 - Voiries
 - Voies ferrées
 - GR

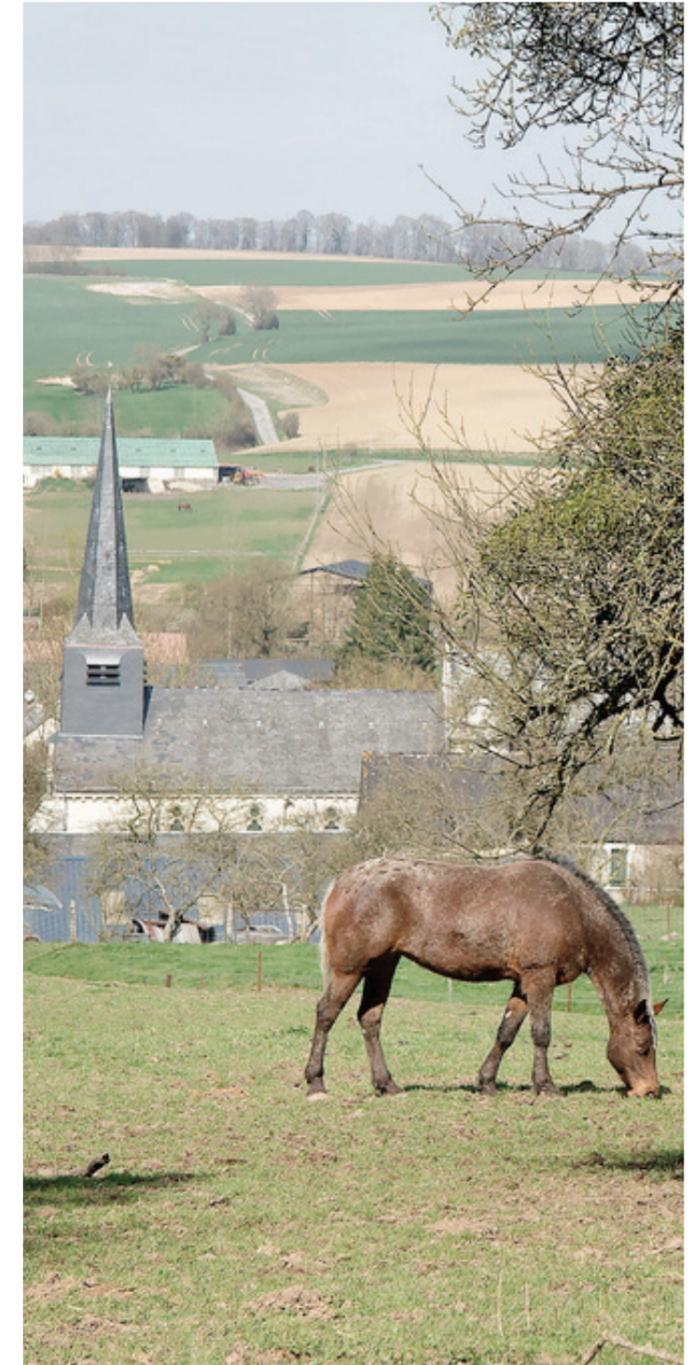
Carte d'occupation humaine
 L'urbanisation s'étale de façon homogène sur le territoire. Le réseau viaire dessine une trame dense de routes secondaires pour relier les villages entre eux.
 Novembre 2016
 Source : Champ Libre, IGN



La plaine du Marlois
 Paysage à l'échelle des éoliennes, grande palette de couleur vivante.
 Source : Flickr

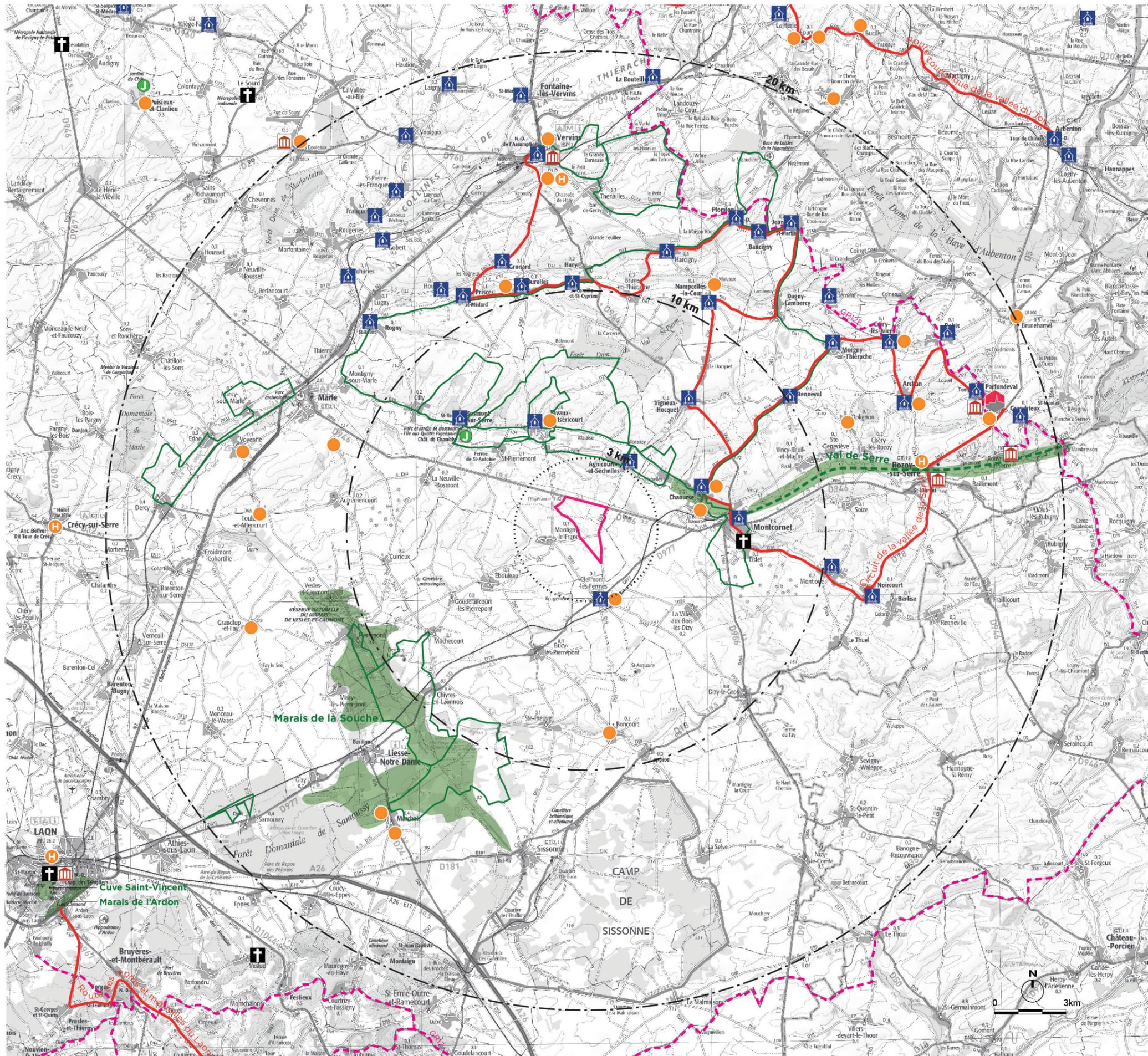


● **Un rapport d'échelle adapté**
 Dans ce paysage aux vues épurées, les verticales de grande dimension prennent toute leur place.
 Source : Champ Libre



● **Une vallée comme frontière**
 Fenêtre sur la vallée de la Serre au-dessus de l'église d'Agnicourt
 Source: Flickr

● **La Thiérache**
 Paysage contrastant avec la plaine. Le bocage et l'élevage dominant dans ces collines
 Source : Flickr



Nécropole nationale de Le Sourd
Source : Flickr

- Légende:**
- Route touristique
 - - - Route touristique
 - Tourisme vert**
 - - - Chemin de grande randonnée
 - - - Voie verte
 - Circuit pédestre
 - Patrimoine naturel remarquable
 - Tourisme patrimonial**
 - ⌘ Architecture remarquable
 - ⌘ Jardin remarquable
 - ⌘ Plus beau village de France
 - ⌘ Eglise fortifiée
 - Tourisme de mémoire**
 - ⌘ Cimetière et mémorial
 - Offre de logement**
 - H Hôtel
 - Gîte, chambre d'hôte

Carte des offres liées à l'activité touristique
 Avril 2017
 Source : Champ Libre, IGN



02 Description du territoire d'inscription

La situation géographique (2h de Paris), les caractéristiques physiques et patrimoniales du territoire font de la Thiérache et du Marlois une destination de qualité en terme touristique.

02.4

Le tourisme

Le Laonnois et la Basse-Thiérache concentrent une forte activité touristique grâce à leur patrimoine historique et naturel. Le Marlois, avec son activité majoritairement agricole dispose de moins d'offres touristiques. Cependant, quelques belles demeures permettent d'avoir une offre d'hébergement de charme.

02.4.1

Tourisme vert

Nous avons appelé ici tourisme vert un ensemble d'offres d'activités de plein air.

Les randonnées et circuits à vélo sont les activités les plus facilement accessibles et les plus répandues. Elles sont néanmoins concentrées dans la Basse-Thiérache et dans le Marais de la Souche.

Dans la vallée de la Serre, entre Montcornet et Mainbresson, l'ancienne voie ferrée a été aménagée en circuit pédestre et cyclable. Elle permet de faire découvrir la richesse écologique du secteur. Plus à l'ouest, entre Montcornet et Marle, la vallée est parcourue par de nombreux circuits. Ils permettent la découverte du patrimoine naturel et bâti.

Le Marais de la Souche rassemble quelques circuits pédestres traversant cet environnement de milieu humide riche d'une faune et d'une flore variée.

De nombreux gîtes ou fermes proposent des excursions à dos de cheval et même à dos de dromadaires.

Le GR 122 et le GR 12 traversent le territoire respectivement sur un axe nord-sud et un axe est-ouest. Le GR 122 est au minimum à quinze kilomètres du site d'implantation et traverse plusieurs villages avec des églises fortifiées, mais également Parfondeval, comptant parmi les plus beaux villages de France.

02.4.2

Tourisme patrimonial

La Thiérache est la terre des églises fortifiées. De nombreux itinéraires, qu'ils soient pédestres ou cyclables, ont été tracés dans le but de faire découvrir ces édifices qui ont pour la plupart près de 700 ans. Notamment dans la vallée de la Serre entre Chaourse et Bosmont-sur-Serre, le coteau nord-est parcouru par de nombreux circuits. Ces itinéraires passent au pied des églises, mais aussi montent régulièrement sur le coteau afin d'avoir des vues lointaines

et plus dégagées sur la vallée. Ces chemins en balcon donnent à voir le contexte éolien déjà présent sur le plateau marlois.

On compte deux jardins remarquables dont un au château de Bosmont-sur-Serre situé dans la vallée de la Serre, à seulement quelques kilomètres du site. L'autre est à Puisseux-Clandieu à plus de 20km du site de projet

Parfondeval, à 18km au nord-est du site, est caractérisé comme plus beau village de France. Il concentre, sur un tapis de verdure, son habitat de briques rouges et de toits en ardoise grise aux volumes imposants. Presque entièrement tourné vers l'activité agricole, le village a pour paysage vergers de pommiers, pâturages et champs de maïs.

Une route touristique de la vallée de la Serre traverse la Basse-Thiérache reliant grand nombre de villages avec des églises, mais aussi Parfondeval.

À l'ouest, à plus de 20km du site, la cité médiévale de Laon est une ville chargée d'histoire. Ses monuments sont incontournables du pays laonnois comme la cathédrale Notre-Dame de Laon ou l'abbaye Saint-Martin et l'ensemble de remparts protégeant la ville. La ville installée sur un promontoire donne à voir une partie de la plaine du Marlois.

02.4.3

Tourisme de mémoire

Le territoire est une terre d'invasion depuis des siècles. Sa situation géographique en a fait une zone de friction avec les nations limitrophes et donc le théâtre de nombreux conflits. Les églises fortifiées témoignent de la guerre de Cent Ans, tandis que les cimetières et mémoriaux attirent les touristes désireux de découvrir l'histoire de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Le secteur du tristement célèbre chemin des Dames démarre à seulement quelques kilomètres au sud de Laon. Un circuit touristique automobile le parcourt (route des Monts et Merveilles) depuis Laon. On découvre un paysage de mémoire.

02.4.4

Offre de logement

L'offre de logement est diversifiée allant de la chambre d'hôte ou gîte à l'hôtel en passant par des hébergements insolites comme des yourtes ou encore des cabanes. La région est ponctué assez régulièrement de ces hébergements, même si la Basse-Thiérache rassemble la majorité des offres.

À proximité du site d'implantation, à Clermont-les-Fermes, l'ancien château a été transformé en demeure de charme accueillant des chambres d'hôtes.

Synthèse

Le site de projet se trouve dans l'unité paysagère du plateau du Marlois en balcon au-dessus de la vallée de la Serre.

Sur l'emprise globale de l'aire d'étude, le relief s'élève du sud-ouest au nord-est d'un dénivelé de 90 mètres.

Le Marlois est caractérisé par un système de vallées sèches qui ourle le plateau. Ces talwegs organisent le territoire et les perceptions. C'est un paysage de grandes cultures dominé par l'horizontalité. Le plateau est propice à l'implantation éolienne.

La vallée de la Serre, qui coule d'est en ouest, est caractérisée par son encaissement par rapport au plateau. Le coteau de la rive gauche est plus prononcé que celui de la rive droite ce qui accentue l'effet de surplomb du plateau sur la vallée.

La végétation de la vallée et son paysage pastoral contrastent avec la nudité du plateau et son ouverture vers le ciel. Cette opposition est intéressante du point de vue de la perception.

La vallée de la Serre est recensée comme paysage emblématique du département. Un périmètre de protection, défini dans l'atlas des paysages, est dessiné autour de la vallée définissant la zone comme défavorable à l'implantation d'éoliennes.

La Basse-Thiérache se caractérise par son relief prononcé et une perception plus verdoyante du territoire due à sa proximité avec la Thiérache bocagère au nord. Les surfaces travaillées sont plus petites que sur le plateau du Marlois.

Le réseau viaire structure le plateau, en particulier la D946 qui le longe en traçant un axe rectiligne orienté est-ouest. Le réseau secondaire trace un mail régulier à travers la campagne reliant les villages entre eux. Il offre de nombreux points de vue sur le paysage.

Les villages du Marlois et de la Basse-Thiérache sont répartis de manière homogène. Ils sont ramassés sur eux-mêmes.

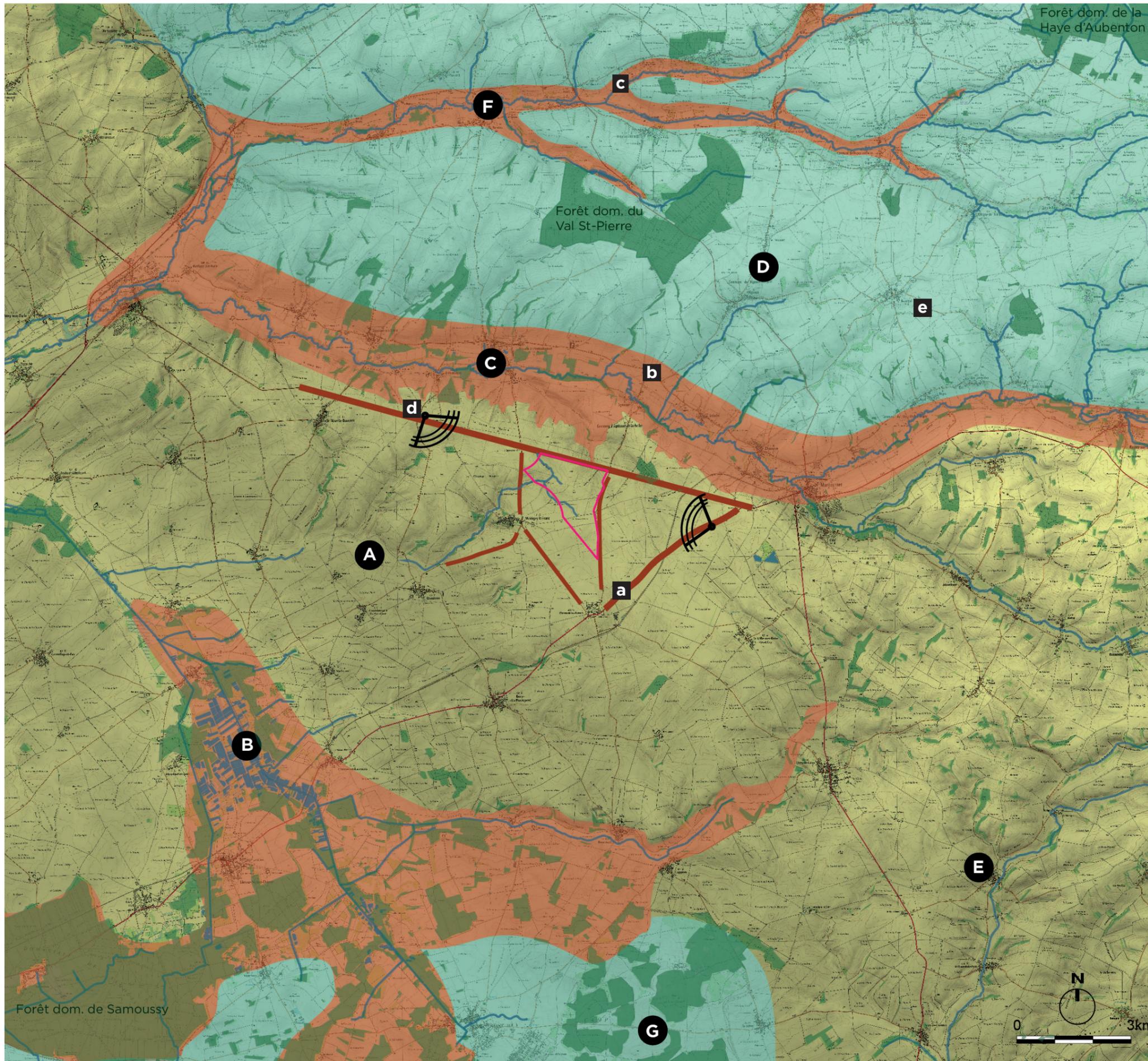
Les offres touristiques sont concentrées dans la Basse-Thiérache en raison du patrimoine bâti et de son intérêt naturel. C'est un tourisme de patrimoine et de paysage.

Les chemins de découverte du patrimoine dans la vallée de la Serre sont en balcon et donne à voir le plateau Marlois.

● **Tourisme des églises fortifiées**
À pied, vélo ou en voiture
Source : tourisme-thierache.fr



● **Val de Serre**
Un parcours en pleine nature
Source : tourisme-thierache.fr



Géographie

- Boisement
- Cours d'eau

Type d'aire de vision

- Grande
- Moyenne
- Petite

Sous-secteur

- A Plateau Marlois
- B Marais de la Souche
- C Vallée de la Serre
- D Basse-Thiérache
- E Champagne Pouilleuse
- F Vallée de la Brune
- G Savarts de Slssonne

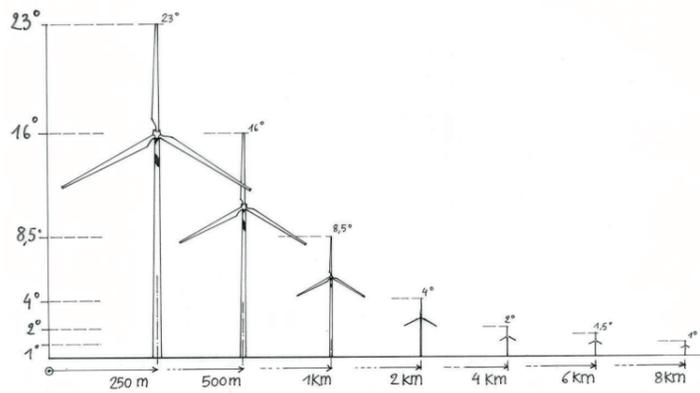
Points de vue

- Route ouverte sur le paysage
- Vue panoramique
- a Situation des panoramas ci-après

Carte des aires de visions

Les aires de visions à l'étendue qu'em-
brasse le regard
Novembre 2016
Source : Champ Libre

03 Analyse des perceptions



Dégressivité visuelle non linéaire pour une éolienne de 150m

Source : cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne

03.1 Généralités sur la perception d'une éolienne

La prégnance visuelle d'une éolienne n'est pas proportionnelle à la distance. En effet, l'angle d'incidence visuel décroît plus vite que l'éloignement (cf. schéma ci-contre) :

- à 250m, une éolienne de 150m de hauteur totale occupe 23° d'angle vertical de vision, soit le champ visuel dans lequel l'oeil est capable de reconnaître les mots et les formes géométriques.
- à 1km, une éolienne de 150m intercepte seulement 9° d'angle vertical de vision.
- Au-delà de 2km, une éolienne de 150m intercepte moins de 5° d'angle vertical de vision, c'est-à-dire un angle situé en limite de perception des détails par l'oeil humain.
- Au-delà de 8km, l'angle d'incidence vertical reste constant.

Cela signifie que les impacts visuels majeurs se situent entre 0 et 4km. Et qu'au-delà de 8km, il est d'usage de considérer que les enjeux de prégnance visuelle sont modérés à faibles.

Mais cette première approche est insuffisante, car elle ne prend en compte que la situation d'une éolienne isolée dans un contexte de visibilité optimale. En effet, pour caractériser les effets de l'éolien sur la perception, il faut également considérer les facteurs suivants :

- Le nombre de machines : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'un groupe de machines. On parle dans ce cas d'effet de masse.
- L'étendue du parc : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'une ligne étirée sur la ligne d'horizon. On parle dans cette situation d'effet de saturation.
- Le relief et la végétation : une éolienne isolée à 8 km dans un paysage de plaine sans végétation est plus aisée à distinguer que dans un paysage bocager et vallonné. On parle dans cette situation d'effet de masque induit par le relief et la végétation.

- Les effets atmosphériques : la couleur blanche des éoliennes, imposée par l'aviation civile, induit une grande variabilité de la visibilité en fonction des conditions météorologiques. Ceci explique qu'il n'est pas rare, lorsque le temps est clair et que le regard est dégagé, de nettement distinguer des parcs distants de plus de 15 km.

03.2 Les aires de visions

Il existe un gradient de fermeture des vues sur le territoire : des horizons ouverts du plateau Marlois, jusqu'aux horizons fermés de la vallée de la Serre. L'analyse des vues est établie selon ce gradient.

03.2.1 L'horizon ondulé du Marlois, des vues de grandes dimensions

Ce secteur est caractérisé par une aire visuelle de grande dimension, marquée par un paysage d'openfield. Seule la présence des vallées sèches limite la vue ponctuellement. Ces paysages sont à l'échelle des parcs éoliens. Ici, la proportion de ciel est plus importante que celle de terre.

Depuis la D977, on observe ce paysage caractéristique du Marlois. Paysage de grandes cultures au relief ondulé, mais de faible amplitude. Le réseau viaire étant installé sur les proéminences du relief le regard porte toujours très loin. En dépit d'un faible dénivelé, ces dépressions suffisent, par endroit, à masquer les parcs éoliens du territoire.

On découvre depuis la D946 un paysage ressentant les premières ondulations de la Thiérache. Surplombant la vallée de la Serre, elle offre une belle vision sur le coteau opposé. Le Marlois commence déjà à s'effacer au profit des ondulations des vallons secs qui se jettent dans la vallée rythmant ainsi les vues depuis la route. Le regard file dans ces vallons, tandis que côté Marlois l'horizon s'est rapproché.

Par conséquent, cette aire de vision de grande dimension est adaptée aux éoliennes, dans la mesure où les parcs prennent en compte ces éléments de micropaysages et la proximité des villages.

03.2.2 La Basse-Thiérache, des vues fragmentées

En Basse-Thiérache, le relief est fortement ondulé et ponctué de boisement.

Ce secteur est caractérisé par une aire visuelle de moyenne dimension et souvent limité par des horizons boisés et par le relief.

Cette impression de paysage morcelé est accentuée par le relief marqué de cette portion de l'aire d'étude. Le relief collinaire fractionne les vues.

À l'approche de la vallée de la Serre, des points de vue s'ouvrent sur la vallée et le coteau opposé au détour d'un talus. Les vues portent assez loin et donnent à voir la vallée ainsi que le plateau du Marlois porteur des parcs éoliens.

03.2.3 La vallée de la Serre, un écrin pour le regard

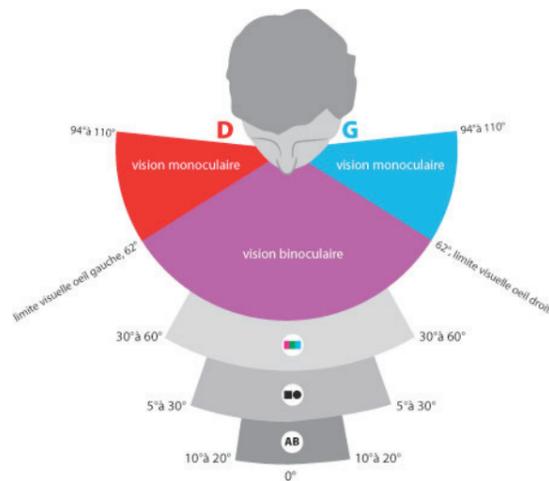
En descendant dans la vallée de la Serre, les vues se ferment. L'aire de vision est limitée par la topographie et la végétation. Les boisements empêchent une lecture précise des coteaux, car ils en floutent les contours et n'autorisent pas d'échappées visuelles sur le plateau.

La sylviculture, essentiellement des peupleraies, partitionne l'espace en formant des écrans denses et hauts, perpendiculaires à l'axe de la vallée. Additionnés aux villages qui parsèment la vallée, ils empêchent la fuite du regard dans l'axe de la vallée.

L'encaissement est suffisant pour ne pas apercevoir les parcs éoliens du plateau. Seul, par intermittence, un bout de pale glisse au sommet des arbres du coteau. Ce morceau de pale est là pour rappeler la proximité au plateau Marlois, propice au développement éolien. Il nous suggère d'être vigilant sur les implantations éoliennes qui pourraient vite dominer ce paysage remarquable à conserver.

Limites du champ de vision humain

- Vision panoramique : 94° à 110°
- Vision stéréoscopique : 60°
- Reconnaissance visuelle : 5° à 30°



- discrimination des couleurs
- reconnaissance des symboles
- reconnaissance des mots

L'horizon ondulé du Marlois

Le long de la RD977, on découvre un paysage de grande dimension caractérisé par une microtopographie identitaire du plateau et par la quasi-absence de boisements. Ces éléments n'ont pas assez d'amplitude pour masquer totalement un parc éolien.



La vallée de la Serre

La vallée se caractérise par ses coteaux boisés et la populiculture. Le champ de vision se limite à cet horizon boisé, mettant à distance la plaine. C'est l'aire de vision la plus petite sur toute l'aire d'étude. La vallée est sensible aux effets de domination depuis la plaine marloise.



La Basse-Thiérache

Paysage contrasté par rapport à la plaine agricole. Le paysage se compose ici d'un relief marqué et d'une végétation plus fournie dessinant le bocage. L'aire de vision y est moyenne. Tantôt très fermée dans les dépressions du relief, tantôt grande sur un sommet collinaire dégagé.

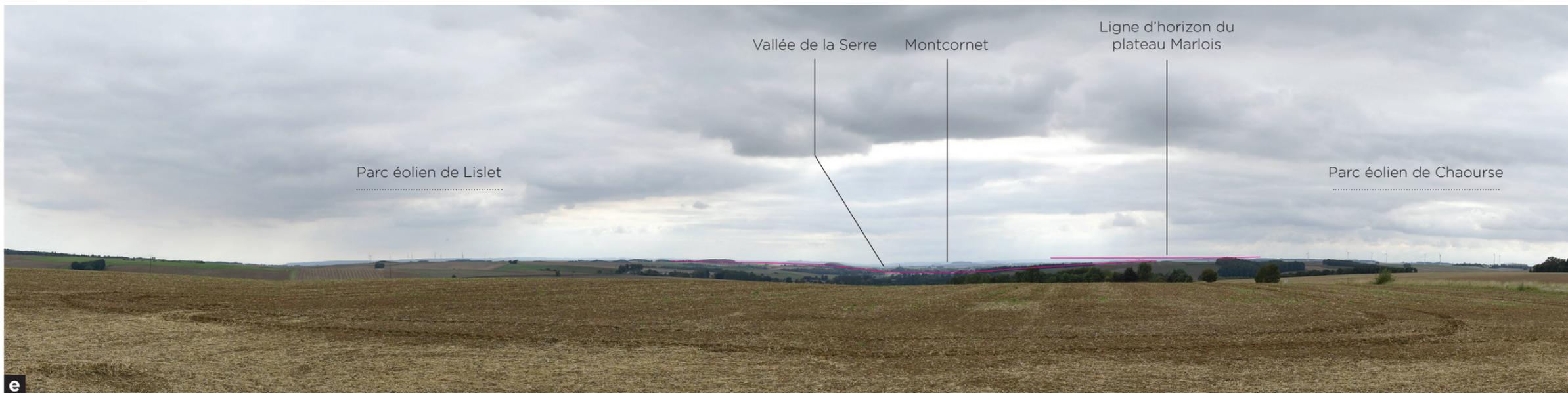




La RD946
 La RD946 marque le bord du plateau par un axe rectiligne entre Montcornet et Marle. La route est reconnaissable dans le paysage grâce à ses arbres d'alignement. C'est un axe très fréquenté. Il longe l'aire de projet sur plus de 2km.



Le marais de la Souche
 Ce marais fait partie du plateau Marlois comme sous-unité paysagère. Il est recensé comme paysage particulier dans l'atlas des paysages. Il fait également l'objet d'une protection de type Natura 2000. La végétation qui résulte d'un tel marais cloisonne très fortement les vues.



Sur les hauteurs de la Basse-Thiérache
 Les sommets collinaires de la Thiérache offrent parfois des vues lointaines. On y distingue alors les parcs éoliens de la région et on a une meilleure compréhension de la topographie.